

J'en étais, monsieur l'Orateur, à une déclaration faite récemment par le chanoine Lionel Groulx:

Maître chez-soi. «Être maître chez-soi», a poursuivi le Chanoine Groulx, «ce serait, pour une nation parvenue à l'âge viril, ou qui prétend l'être, être maître de sa politique, de son gouvernement, de son Parlement, de sa législation, ne pas subir, en ce domaine, de tutelle indue. Cela veut dire, encore, dans la mesure du possible, à l'heure contemporaine, être maître de sa vie économique et sociale, exploiter pour soi et non pour les autres ses ressources naturelles, posséder les moyens de financer son administration ses institutions d'enseignement et de bien-être social.

Voilà un demi-siècle que l'abbé Lionel Groulx se bat, non seulement au Québec, mais partout au Canada, pour que nous devenions de ces maîtres-là, tant à l'échelle fédérale qu'à l'échelle provinciale.

Cela se résume à une chose, monsieur l'Orateur: Nous voulons le plus possible d'autonomie pour les provinces. Qu'Ottawa enlève ses embargos, lorsqu'il s'agit du développement et en même temps que l'épanouissement d'une province!

Par ailleurs, je suis surpris de voir que cette motion est présentée seulement à l'endroit des pensions de vieillesse et des prestations additionnelles. Nous devrions arriver à Westminster avec un amendement ou une décision finale en vertu de laquelle la constitution reviendrait au Canada. A ce moment-là, nous pourrions amender cette constitution.

Les craintes qu'on fait planer à l'endroit d'une constitution rapatriée, selon lesquelles nous aurions peut-être des chicanes ou de la mésentente quand il s'agirait d'amender ladite constitution, ne sont pas valables. Ce n'est pas le danger de la mésentente qui doit nous empêcher d'agir. Mieux vaut agir et faire des erreurs que de ne rien faire, c'est-à-dire, ne pas agir. A ce moment-là, on ne risque pas de commettre des erreurs, mais on n'agit pas. Agissons, même au risque de faire des erreurs! D'ailleurs, nous faisons tous des erreurs, parce que nous sommes humains; il n'y a pas d'humain parfait.

M. Chapdelaine: L'honorable député de Villeneuve me permet-il de lui poser une question?

M. Caouette: Certainement.

M. Chapdelaine: Quelle solution l'honorable député préconiserait-il pour amender la constitution?

M. Caouette: Amender la constitution de façon à remettre aux provinces le «contrôle» de la monnaie et du crédit, le «contrôle» de son commerce, le «contrôle» de son immigration, la récupération totale et l'utilisation de tous ses droits fiscaux.

Faites entrer cela dans une réforme constitutionnelle et vous aurez la paix au Québec, en Ontario et dans toutes les provinces du Canada!

Monsieur l'Orateur, qu'on adopte une loi pour mettre une succursale de la Banque du Canada au service des provinces, qui pourraient l'utiliser pour se développer normalement et vous ne verrez plus de chicane entre le Québec et l'Ontario, entre le Québec et la Colombie-Britannique, entre le Québec et l'Alberta; il n'y aura plus de mésentente, à ce moment-là, il y aura entente.

Monsieur l'Orateur, on a passablement raccourci mon temps de parole, tout à l'heure, mais je dois quand même arriver au terme de mes observations. Avant de terminer, je veux proposer, appuyé par M. Gauthier, député de Roberval, l'amendement suivant:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'article 94A après les mots:

«En ces matières»;

Toutefois cet amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne s'appliquera qu'aux provinces qui en feront la demande.»

J'ai les copies anglaises et françaises de cet amendement.

Monsieur l'Orateur, cet amendement n'enlève absolument rien au bien-fondé de l'article 94A, mais il nous donne la garantie qu'aucune province ne subira d'influence indue de la part des autorités nationales.

Ce sont les considérations que nous avons à apporter sur l'amendement présenté par le gouvernement.

En terminant, j'attire l'attention du ministre de la Justice sur les déclarations faites, en cette enceinte, par les députés libéraux, conservateurs et autres, à l'effet qu'il est ridicule qu'en 1964, on aille demander la permission d'amender une constitution qui n'est peut-être pas la nôtre présentement.

Si cette constitution n'est pas la nôtre, laissons-la là-bas et élaborons une constitution, ici, avec un comité de la constitution, ainsi que l'a suggéré, je crois, le député de Sherbrooke, tout à l'heure. A ce moment-là, nous nous sentirons, non seulement des gens qui affirmons hautement et à grands cris que nous sommes indépendants, que nous avons un pays souverain, mais nous donnerons la preuve au monde que nous l'avons cette souveraineté, alors qu'aujourd'hui, en 1964, nous donnons la preuve irréfutable que c'est encore le Parlement de Westminster qui décide ce que le Parlement canadien doit adopter.

Devenons les maîtres chez nous, commençons tout de suite, n'attendons pas un autre demi-siècle avant d'affirmer que nous sommes au Canada, des Canadiens, pour le plus grand bien de tout le Canada.